

Depuis 1975, des stocks de pétrole font l'objet d'échanges de part et d'autre de la frontière afin d'assurer l'approvisionnement de certaines raffineries américaines tout en réalisant des économies au titre du transport. Les services publics des deux pays explorent maintenant les possibilités d'une coopération plus poussée en ce qui concerne les exportations d'électricité garantie du Canada et, en tant que membres du Conseil national pour la sûreté d'approvisionnement en électricité, d'une coordination de leur réaction aux urgences mettant en cause le secteur énergétique.

De surcroît, le Canada collabore étroitement avec les États-Unis et d'autres nations au sein d'organisations multilatérales, notamment l'Agence internationale de l'énergie, à la solution des problèmes énergétiques dans le monde et à l'étude des questions financières connexes.

Environnement

Le Canada accorde une grande priorité à la surveillance étroite et au règlement des problèmes écologiques qui sont source de vive inquiétude de part et d'autre de la frontière. Le Traité de 1909 sur les eaux limitrophes constitue la base de nos relations au chapitre de l'environnement et de la gestion des ressources en eau.

Les deux pays procèdent fréquemment à des consultations et à des négociations sur une vaste gamme de projets ayant trait à l'environnement des deux côtés de la frontière. La Commission mixte internationale (C.M.I.), créée aux termes du Traité sur les eaux limitrophes, joue un rôle actif et précieux dans ce secteur. La C.M.I. exerce en effet certaines fonctions de réglementation et peut, à la demande des gouvernements, effectuer des études spéciales et formuler des recommandations.

Aux termes d'un Mémorandum déclaratif d'intention signé le 5 août 1980, le Canada et les États-Unis se sont entendus en vue d'élaborer un accord de coopération sur la réduction des polluants atmosphériques de part et d'autre de la frontière. Ce problème, et plus particulièrement le phénomène des pluies acides, présente une menace grave dans de vastes régions des deux pays. Des négociations officielles ont commencé en juin 1981, et trois sessions subséquentes ont eu lieu en novembre 1981, en février 1982 et en juin 1982. Lors de la session de février, le Canada a annoncé qu'il était prêt à réduire de 50 pour cent les émissions d'anhydride sulfureux d'ici à 1990 dans l'est du Canada, à condition que les États-Unis en fassent autant. Lors de la réunion de juin 1982, les États-Unis ont qualifié la proposition canadienne de prématurée et demandé que la recherche sur la question se poursuive.

Dans l'intention de débloquer l'impasse, le secrétaire d'État américain, M. Shultz et le vice-premier ministre canadien et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, sont convenus, lors de leur réunion du 25 octobre 1982 à Ottawa, de charger des